

## LA RAISON DES DÉPENSES

**M. Scott Fennell (Ontario):** Monsieur le Président, comment le président du Conseil du Trésor peut-il espérer convaincre les contribuables canadiens de la nécessité de dépenser un million de dollars par jour pour la fabrication d'avions à réaction, d'avions d'agrément pour chefs d'entreprise alors que, selon les experts mêmes du gouvernement, cela ne changerait pas grand-chose ni au Canada ni dans le reste du monde si ces avions n'étaient pas fabriqués?

**L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, je sais que mon honorable ami voudrait que nous appliquions à Canadair les mêmes méthodes que celles que le chef de son parti a utilisées dans le cas de l'Iron Ore à Schefferville.

**Des voix:** Oh, oh!

● (1425)

**M. Gray:** Monsieur le Président, je ne pense pas que ce soit ce que veulent les travailleurs de Canadair. Ce n'est pas ce que veulent les Canadiens, je le sais. Si le député veut mettre fin non seulement au programme Challenger, mais aussi à Canadair et aux milliers d'emplois qu'assure cette entreprise, de même qu'aux autres milliers d'emplois dans la sous-traitance, il peut préconiser le recours à de telles méthodes, mais le peuple canadien ne l'acceptera pas, comme il l'a montré à son parti aux dernières élections quand celui-ci voulait prendre des mesures du même genre à l'égard de Petro-Canada.

**Des voix:** Bravo!

## LA RENTABILITÉ DE CANADAIR

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, certains députés ici présents ne trouvent rien à redire au fait d'avoir une société d'État, mais ils voudraient qu'elle soit efficace, dans l'intérêt des travailleurs directement visés et des contribuables canadiens. Cette aide de plus de 2 milliards est de dix fois supérieure aux fonds nouveaux que le gouvernement est disposé à injecter cette année dans la création d'emplois pour les jeunes. Elle équivaut à la totalité des crédits budgétaires qu'il consacre cette année à la formation professionnelle et à la création d'emplois pour l'ensemble de nos chômeurs. Quelles conditions le gouvernement a-t-il exigées de Canadair, qui permettent aux travailleurs directement touchés à Montréal, et aux Canadiens en général de croire que cette entreprise est devenue une entité viable?

[Français]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, je pense que le rapport qui a été déposé par le ministre responsable devant le Comité permanent hier, rapport qui est étudié et qui permet aux responsables de la société Canadair et de la CDIC de démontrer aux députés, au Parlement, et de démontrer également aux Canadiens comment la CDIC et la Canadair entendent rendre le programme Challenger viable. C'est en soi une réponse directe et très explicite à la question du député.

Évidemment, nous nous préoccupons de maintenir les emplois; mais nous nous préoccupons également d'avoir dans ce programme quelque chose de commercialement viable avec

## Questions orales

des moyens de mise en marché qui se développent et qui permettront non seulement de maintenir les emplois, mais également de se servir de la technologie de développement, pour que dans 10 ans ces emplois existent encore et soient développés.

[Traduction]

LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ—LA RESPONSABILITÉ DE LA DÉPENSE DES FONDS PUBLICS

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, si j'ai posé la question, c'est que le sénateur chargé de ce dossier s'est contenté, lors de la réunion du comité hier, de chercher à nous donner l'impression que nous devrions nous montrer plus confiants, car en scindant la compagnie et en en faisant absorber la dette aux Canadiens, et ce à un coût atroce-ment élevé, on assurerait aux acheteurs éventuels de l'appareil que la situation financière de la compagnie s'est assainie. Or ces clients éventuels ont de toujours su que toute société d'État financée à même les deniers publics est viable financièrement parlant. Il n'y a donc rien qui a changé.

Étant donné la grande impéritie dont ont fait preuve les administrateurs de l'entreprise, qui ont induit le gouvernement en erreur, lui laissant croire qu'ils avaient reçu dix fois plus de commandes que dans les faits, le ministre peut-il nous dire pourquoi la direction actuelle de Canadair devrait nous inspirer plus de confiance? En outre, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour que l'on nous rende compte d'une manière beaucoup plus systématique de la dépense de ces deniers publics?

[Français]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national):** Au sujet du premier aspect de la question du député, monsieur le Président, j'aimerais rappeler que la situation financière de la Canadair ainsi assainie par le fait que la C.D.I.C. va absorber une partie de la dette de la Canadair est extrêmement importante sur le plan commercial; et je pense que le député reconnaît que c'est une évidence fondamentale.

Quant au deuxième aspect de sa question qui traite de gestion insatisfaisante, pour utiliser son expression, j'aimerais lui indiquer que c'est la raison fondamentale pour laquelle le gouvernement, il y a quelques mois, prenait la décision de former cette nouvelle société, de lui donner un mandat explicite compte tenu de la nécessité de renforcer les pratiques de gestion à l'intérieur de sociétés comme la Canadair et la de Havilland. Et le témoignage du ministre responsable et des fonctionnaires de la CDIC qui témoignent actuellement devant le Comité permanent démontre qu'il y a eu un renforcement de la gestion de ces institutions et qu'il y aura à l'avenir une meilleure gestion de ces institutions.

Quant au dernier aspect de sa question au sujet d'une meilleure façon de rendre des comptes au Parlement pour ces sociétés, je pense que le fait que régulièrement, et la CDIC et la Canadair ou la de Havilland, ou d'autres sociétés viennent devant les comités permanents, comme elles le font actuellement, est un signe qu'il existe désormais une meilleure façon de rendre des comptes au Parlement sur la façon d'administrer ces sociétés. De plus, il y aura bientôt devant la Chambre un projet de loi pour autoriser les changements apportés à la CDIC et aux corporations qui y sont reliées. Et ce projet de loi apportera également des éléments qui permettront à la Chambre d'avoir de meilleurs moyens pour obtenir des comptes de ces sociétés quant à leur administration.